



Photo : Fabienne JANNEAU



Photo : Laurent PERIN



Photo : Madeleine WALLARD



Photo : Madeleine WALLARD

SOMMAIRE

P. 2 > Editorial

P. 3 > Deux campagnes de l'UCR

P. 4 / 5 > À propos du projet de grande sécurité sociale / carte pétition

P. 6 > La protection sociale complémentaire dans la Fonction publique de l'État
Collectif UFR

P. 7 > Hommage à Robert JEVODAN / Info : visio conférence

P. 8 > Consultation nationale

POUVOIR D'ACHAT : NE RIEN LÂCHER !

Notre pays compte 17 Millions de retraité-es, mais aussi 9 millions de pauvres. Parmi ces pauvres de nombreux retraités et particulièrement des femmes retraitées. Il faut savoir qu'une femme retraitée sur 3 perçoit moins de 853 euros mensuels de pension !

Alors, quand les médias à longueur d'antenne traitent les retraités de nantis ... ils feraient mieux de regarder du côté des actionnaires du CAC 40 qui ont vu leurs dividendes progresser de façon honteuse pendant la pandémie, tandis que les retraité-es et personnes âgées payaient un lourd tribut à la maladie.

Comment régler les factures, finir les fins de mois quand les prix du gaz, de l'électricité, des transports, des produits de base de l'alimentation ne cessent d'augmenter, quand les pensions, elles, **n'ont été revalorisées que de 0,4% en un an !!**

Depuis plus de 20 ans, les retraité-es sont la cible privilégiée des gouvernements pour qui l'austérité est la seule réponse à la compétition mondialisée.

Pour eux les retraité-es sont une charge et leur nombre croissant justifie de leur point de vue, la réduction de nos droits et l'allongement des annuités de cotisations...

Alors que la génération actuelle de retraité-es, celle appelée « du Baby-boom », intervient souvent comme aidants familiaux auprès de la génération précédente ... Voire des enfants ou petits-enfants !

Depuis 2014, suite aux réformes successives, les retraité-es ont perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat soit l'équivalent d'un mois de pension par an !!

Loin d'être des nantis et des profiteurs de la société ... et ce n'est pas la promesse pour 2022 de 100 euros de « prime-inflation » aux retraités percevant moins de 2000 euros mensuels qui comblera cette perte !

C'est d'une augmentation de 300 euros par mois dont les retraité-es ont besoin et de revalorisation calculée non pas sur l'indice des prix, mais sur les salaires, comme le réclame la CGT !

C'est pourquoi les retraités étaient nombreux dans la rue le 1er Octobre et le 2 décembre pour le pouvoir d'achat, la protection sociale, des services publics de proximité et de qualité...et seront encore aux côtés des actifs dans les mobilisations inter-professionnelles à venir...

Rédacteurs de la VNF :

CARRIÈRE Guy - DONNAT Yvan - GIRARD Jean Paul -
GUICHARD Alain - TERRADE Odette - FERNANDEZ Claude

Maquette : DRIDER Fawzia

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIÈRE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition

Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317

S 08364

N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES

FINANCES CGT

263 rue de Paris

Case 540 - 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 01 55 82 76 66

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

Oui, aujourd'hui il faut augmenter les salaires
des actifs, car de bons salaires maintenant,
font les retraites de demain.

Il est tout aussi urgent d'augmenter les pensions
pour que les retraité-es vivent dignement !

Alors, à l'aube d'une année nouvelle,
ensemble actifs et retraité-es.

Ne lâchons rien !!

DEUX CAMPAGNES DE L'UCR

L'union confédérale des retraités CGT va lancer au début de l'année 2022 deux campagnes :

- 1 ♦ Un « bulletin de pension de retraite papier » pour tous les retraités ;
- 2 ♦ Une consultation des retraités sur leurs besoins pour vivre dans la dignité : « De quoi ai-je besoin ? Que me faut-il pour vivre ? »

La première s'appuiera sur une carte pétition adressée au 1^{er} ministre. Actuellement, pour la plupart des retraités, il n'y a plus d'envoi de bulletin de pension de retraite sous forme papier. Ainsi les retraités ne connaissent qu'une chose : ce que virent les organismes de retraite sur leurs comptes bancaires. Combien de retraités savent quel est le montant brut de leur pension, le montant des prélèvements sociaux et celui du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Plus de 30 % des retraités ne recourent pas au numérique (l'illectronisme) ou ne peuvent y accéder (zones blanches) et sont donc dans l'incapacité de rechercher les éléments auprès de leurs caisses de retraite. Et même pour celles et ceux qui maîtrisent l'informatique les recherches sont loin d'être évidentes.

Pour l'instant le service des retraites de l'État envoie sous forme papier un bulletin lorsque le montant brut évolue, en principe au mois de janvier chaque année, mais pas en cas de changement pour les prélèvements sociaux ou le prélèvement à la source. Pour les autres mois les envois sont faits sous forme dématérialisée encore faut-il pouvoir y accéder. De plus nombreux sont ceux qui ont d'autres pensions de retraite pour lesquelles ils n'ont aucun bulletin.

Selon la défenseure des droits dénonçant la dématérialisation qui conduit à la marginalisation des personnes les plus vulnérables : « À l'heure du digital et du numérique, nombre de nos concitoyens sont perdus dans leurs démarches, plus on nous promet de simplification, plus la complexité des procédures s'accroît... ».

Notre UFR invite l'ensemble de ses adhérents à s'inscrire dans cette campagne et à remettre cette carte pétition à un militant afin que dans chaque département elles puissent être déposées auprès du représentant de l'État.

La deuxième s'inscrit dans le cadre des actions engagées pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités. L'objectif est de faire s'exprimer prioritairement les syndiqués sur leurs besoins économiques et sociaux à partir de leur vécu, de leur budget. Si possible réaliser de petites vidéos d'expression des retraités. Il conviendra également d'aller au-delà de nos syndiqués. Il sera important de ne pas oublier d'aller à la rencontre de celles et ceux ayant de petites pensions.

Le questionnaire sera disponible sur le site de l'UCR mais bien évidemment il sera aussi sur support papier. Cela fera l'objet de campagne de communication au niveau national mais également départemental tant pour la popularisation de l'initiative que pour le compte-rendu après dépouillement des réponses.

Notre UFR espère que nombreux seront nos syndiqués à s'inscrire dans cette démarche.

Précision : dans VNF n° 37 dans l'article intitulé **Le gouvernement respectera-t-il le Code de la Sécurité sociale pour la revalorisation des pensions des retraites de base ?** Nous avons écrit que les retraites complémentaires et les retraites de base devraient être augmentées de 1 % respectivement au 1^{er} novembre 2021 et au 1^{er} janvier 2022. Des problèmes techniques ayant retardé la sortie de ce numéro et les vrais chiffres étant maintenant connus c'est en réalité une revalorisation de 1,1 % qui a été appliquée pour les complémentaires et il devrait en être de même pour les pensions de retraite de base.

Monsieur le premier Ministre,

Pour bien comprendre ma retraite, je demande mon bulletin de pension détaillé au format papier.

Nom-Prénom : _____

Signature : _____

Je souhaite rester en contact avec la CGT retraités et participer à la remise de la carte pétition.

Je fais mes coordonnées :

Nom prénom : _____

Adresse : _____

N° : _____

Mail : _____

CP : _____

A remettre à un militant CGT de l'Union départementale ou l'union locale CGT le plus proche de chez vous.

À PROPOS DU PROJET DE « GRANDE SÉCURITÉ SOCIALE » FAÇON OLIVIER VÉLAN : UN PROJET DANGEREUX ET NÉFASTE*

Le rapport du Haut Conseil à l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) courant novembre et les annonces d'Olivier Véran, Ministre de la Santé suscite un débat public important.

Au-delà des contenus des projets présentés, il y a dans le rapport des constats que la CGT peut partager :

- Le taux d'effort des retraités, c'est-à-dire la part de leur revenu qu'ils consacrent à se soigner (cotisations sociales et primes d'assurance complémentaire), est supérieur à celui de l'ensemble de la population (6,6% pour les personnes de plus de 80 ans contre 3,3% en moyenne).
- L'existence dans certains cas d'un reste à charge (RAC) « catastrophique » : 5400 euros par an pour les 1% ayant le RAC le plus élevé (7080 euros en psychiatrie).
- La part des médecins libéraux pratiquant des dépassements d'honoraires est de plus en plus importante (de 37% en 2000 à 50% en 2020 des spécialistes exerçant en secteur 2). Or, ces dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale mais par les complémentaires ou par les ménages eux-mêmes.
- Les frais de gestion des complémentaires sont extrêmement élevés : 7,6 milliards d'euros en 2019, soit 21% des cotisations versées.

La grande Sécurité sociale : un pas vers la Sécurité sociale intégrale ?

En première approche, le projet de « grande sécurité sociale » se rapproche de la « Sécurité sociale intégrale » qui est fondé sur le principe d'une Sécurité sociale « collecteur et financeur unique ».

En effet, le projet présenté dans le rapport du Haut Conseil à l'avenir de l'assurance maladie prévoit un remboursement à 100% des soins et examens à l'instar du régime des Affections Longue Durée (ALD), une suppression des franchises diverses supportées par les patients à l'hôpital et une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale des dépenses de dentaire, optique et audition, dits du 100% santé, très majoritairement financés actuellement par les complémentaires.

Mais à y regarder de près, ce projet est sur des points essentiels, très différent de la Sécurité sociale intégrale.

La Sécurité sociale intégrale portée par la CGT

Le projet porté par la CGT de Sécurité sociale intégrale est un projet global portant sur la Sécurité sociale dans son ensemble.

L'une de ses dimensions essentielles est le principe de « collecteur et financeur unique » qui ne se limite pas au 100% Sécu (remboursement de soins médicaux).

Il comporte en particulier 5 dimensions complémentaires :

- **Il est fondé sur le principe** « d'unité de la Sécurité sociale » : il vise à couvrir l'ensemble des risques sociaux, maladie, retraites, famille, mais également le risque de perte d'emploi et la perte d'autonomie.
- **Il est fondé sur le travail.**

Ce principe doit s'entendre à plusieurs points de vue.

Celui de **son financement** d'abord qui repose sur la cotisation sociale c'est-à-dire **le « salaire socialisé »**.

Celui des **risques liés au travail** à commencer par le risque de perte d'emploi.

C'est pourquoi notre conception de la Sécurité sociale intégrale est inséparable de notre proposition de Nouveau Statut du Travail salarié et de Sécurité sociale professionnelle.

Autre élément, les problématiques de lien entre santé des salariés et situation de travail (accidents de travail et maladies professionnelles, bien-être au travail, prévention et éducation sanitaire, etc...).

- **Il implique une transformation profonde de l'organisation du système de santé :**

Remise en cause de la médecine libérale et du paiement à l'acte ;

Un développement massif de centres de santé avec des médecins salariés ;

Changement des relations médecine de ville/hôpital ;

Priorité à une médecine de proximité avec un maillage de services d'urgence.

- **La Sécurité sociale intégrale implique de revenir sur les 75 milliards d'euros de baisses et exonérations de cotisations et de remettre en cause la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale (CSG, TVA...)** ;
- Enfin, il doit être fondé sur **la démocratie sociale** et non sur l'étatisation comme c'est aujourd'hui le cas.

Au moins 5 points essentiels distinguent le projet Macron/Véran de « Grande Sécurité sociale » de la « Sécurité sociale intégrale » version CGT.

➔ La référence à « un panier de soins »

Le remboursement à 100% de la Sécurité sociale se limiterait à un « panier de soins » défini par la Sécurité sociale. Apparue au moment de la création de la CMU, la notion de « panier de soins » fait référence à un ensemble de soins minimaux garanti aux assurés sociaux. Le terme utilisé traditionnellement dans la Sécurité sociale était celui, beaucoup plus large, de « périmètre remboursable ».

Si le projet semble prévoir, au moins au départ, un panier de soins assez large, équivalent à celui des affections de longue durée (ALD), au 100% santé pour le dentaire/optique/audition, le rapport précise néanmoins explicitement qu'il serait amené à évoluer à l'avenir avec des médicaments « rentrants » et d'autres « sortants ». Tout aussi inquiétant, le HCAAM précise dans ce rapport qu'il conviendrait « d'accroître les exigences de régulation des dépenses de santé par l'assurance maladie obligatoire (AMO) dans un double objectif de maîtrise des dépenses de santé et d'accès aux soins en supprimant le possibilité de se défausser sur l'assurance maladie complémentaire (AMC) pour certaines dépenses essentielles ».

La CGT plaide au contraire pour un périmètre de soins large, fondé sur le principe de « tout ce qui contribue aux soins doit être remboursé ».

➔ La question du financement

Selon une étude de la DREES(1), le coût de la réforme de la « Grande Sécurité sociale » version HCAAM est estimé à 22,4 milliards d'euros. Mais ce coût serait largement compensé, selon le rapport, par la suppression pour les ménages, des cotisations aux complémentaires-santé. Par ailleurs, les frais de gestion considérables des complémentaires (7,6 Mds d'euros en 2019) seraient supprimés. Cependant, la question du financement de l'augmentation du remboursement par l'AMO reste posée. Le rapport ne se prononce pas sur ce point, estimant qu'il n'est pas de sa compétence. Plusieurs options existent : une hausse des cotisations sociales, un financement par la CSG, une hausse de la part de TVA affectée à la Sécurité sociale.

Pour la CGT, ce point est essentiel. Il n'y a qu'un mode de financement envisageable : l'augmentation de la part patronale des cotisations, d'autant que celles-ci ont été divisées par 2 lors de la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales.

La CGT demande par ailleurs la remise en cause des 75 milliards d'euros d'exonérations et baisses de cotisations diverses mises en œuvre au cours du temps.

Sécurité sociale intégrale, mutuelles et institutions de prévoyance

La Sécurité sociale intégrale n'implique pas une disparition des mutuelles et institutions de prévoyance mais un changement de leur rôle en leur confiant des missions de prévention à l'éducation sanitaire avec une attention particulière aux situations de travail.

La nécessité de reprendre les personnels des complémentaires impactés par toute réforme gouvernementale ou celle de la CGT est aussi essentielle. Il serait nécessaire que ces personnels puissent être intégrés, s'ils le souhaitent, à la Sécurité sociale d'autant que cette dernière depuis au moins une décennie par des suppressions drastiques d'emplois.

Une question cruciale : la démocratie sociale

La démocratie sociale est une dimension essentielle du projet CGT de Sécurité sociale intégrale.

Ce projet implique la maîtrise par les assurés sociaux de leur Sécurité sociale à travers le retour de l'élection de leurs représentants dans des conseils d'administration de plein exercice.

Cette question n'est pas traitée dans le projet de « Grande Sécurité sociale » qui est muet sur la question de la gouvernance.

Au contraire, le risque est grand que ce projet se traduise par une étatisation renforcée, via le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) d'autant que cette étatisation risque d'être aggravée par des dispositions en cours de discussion au Parlement, comme la proposition de loi Mesnier, du nom du rapporteur général LREM du PLFSS à l'Assemblée nationale.

Or, quelles que soient ses limites, une certaine démocratie sociale existe actuellement via le paritarisme.

Sauf à redonner tout son rôle à la démocratie sociale, ce projet se traduirait par un nouveau recul de la démocratie et ainsi de la réponse aux besoins de la population dans son ensemble.

(1) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

* Source : CGT – note aux organisations

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

L'avancée des négociations sur la protection sociale complémentaire en santé au niveau interministériel acte déjà certains principes, et des questions essentielles restent à trancher à la date du 15 décembre 2021.

Le panier de soins interministériel serait accessible aux actifs et aux retraités sur les mêmes garanties, pour l'ensemble de l'État, aux retraités relevant des régimes de la Fonction publique (SRE(1), IRCANTEC(2), FSPOEIE(3)).

Des accords ministériels ou d'établissements pourraient les compléter. Les retraités relèveront de leur dernier employeur en activité.

Cette accessibilité, dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour les actifs, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 1^{er} janvier 2026, serait de droit et sans questionnaire de santé pour les retraités actuels et futurs. Les retraités auraient un an pour choisir le nouvel opérateur (s'il est différent) après la signature du contrat avec le ministère ou l'établissement public.

Un dispositif d'aide à la cotisation sous condition de ressources serait mis en place par prélèvement sur les cotisations, géré par l'opérateur et piloté par la commission paritaire de suivi ministérielle.

L'ordonnance interdit le versement d'une aide directe à la cotisation des retraités. Certains syndicats demandent une défiscalisation de la cotisation des retraités. La défiscalisation est un sujet qui renvoie au débat général actuel sur l'évolution de la PSC en santé (« la grande sécu »), projet que la CGT juge incomplet mais digne d'intérêt.

Sur la cotisation le gouvernement reprend les dispositions du privé sur l'évolution de la cotisation : 100 % de la cotisation la première année, une augmentation possible à 125 % la deuxième année, à 150 % la troisième année. Il prolonge les 150 % la quatrième et la cinquième année, mais n'impose pas de limites à l'augmentation potentielle de la cotisation des retraités à partir de la sixième année, comme dans le privé. Un document de travail de janvier 2021 du HCAAM (haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie) établit une moyenne de presque 1500 euros de cotisations PSC pour les plus de 66 ans et un taux d'effort de 7% pour une pension moyenne de près de 1800 euros. C'est beaucoup et beaucoup trop.

C'est un point dur de désaccord, la CGT demandant un plafonnement à 130 % de la cotisation, au prix d'une hausse de la cotisation des actifs de 15 % environ. Le texte définitif de l'accord sera présenté début janvier par la ministre, la présence d'une mesure de plafonnement pour les retraités, à l'image de ce que pratiquent aujourd'hui les mutuelles historiques de la Fonction publique, sera d'une grande importance pour la décision de la CGT de signer ou pas cet accord.

(1) Service des Retraites de l'État.

(2) Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

(3) Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités territoriales.

COLLECTIF U.F.R CGT FINANCES PACA

Extrait du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2021

La défense de notre sécurité sociale solidaire fondée sur le salaire socialisé est dans le viseur du gouvernement, preuve en est son projet de « grande sécurité sociale »...en fait une privatisation rampante qui se substituerait à la solidarité intergénérationnelle. La Mutualité s'inquiète sur son devenir face à ces projets qui la confronteraient aux lobbys de l'assurance. La MGEFI...a proposé une rencontre avec les syndicats. A l'opposé des projets pernicieux du gouvernement, la CGT défend une Sécurité sociale « intégrale » financée par les cotisations et basée sur la solidarité.

La mise en œuvre du dispositif de Protection Sociale Complémentaire (PSC) à compter de janvier 2022 pour les actifs à hauteur d'une prise en charge par l'état employeur de 15€/mois a pris du retard. Nous avons porté au Congrès de notre Fédération qui partage pour une bonne part notre analyse sur les limites et les dangers de cette PSC avec des négociations... à haut risque pour le futur de la prise en charge du risque maladie et du niveau des cotisations que les retraités se verront imposer pour pouvoir bénéficier du niveau de couverture sociale actuel. Sur ce dossier complexe à maints égards, de nombreuses incertitudes demeurent.

Le collectif s'est donné pour objectif le plan de travail suivant :

- Réunion le 15 décembre d'une commission chargée d'élaborer un questionnaire aux retraités des Finances de la région Paca pour mieux connaître leur situation et agir en conséquence ;
- Interpeller la CE de notre UFR pour l'impulsion et l'élargissement du travail des collectifs de retraités dans les départements en lien avec les USR ;
- Préparer avec les sections syndicales de toute la région une réunion début 2022

pour améliorer et développer la syndicalisation des retraités, organiser et structurer le travail des collectifs afin de déboucher sur des réunions de syndiqués des Finances dans les départements ;

- Porter notre cahier revendicatif spécifique en délégation au Directeur Régional des Finances Publiques aussi en charge de l'action sociale ;
- Au Préfet de région avec nos camarades de l'UFSE – fonctionnaires de l'État PACA ;
- **À la Section Interrégionale de l'Action Sociale (SRIAS) sous tutelle du Préfet de Région, avec nos camarades de la Fonction Publique de l'État.**



Hommage à Robert JEVODAN

Robert JEVODAN, ancien Secrétaire Général de la Fédération des Finances CGT, nous a quittés le 16 septembre 2021.

Robert avait 92 ans.

Jusqu'à la toute fin de sa vie, Robert aura été le militant défendant inlassablement les droits des salariés, ne supportant pas l'injustice sociale.

Avec lui disparaît un ami, un camarade, un militant de la CGT que nombre d'entre nous ont pu apprécier et estimer. Il laisse le souvenir d'un homme chaleureux, à l'esprit critique, d'une grande culture et d'une honnêteté intellectuelle qui lui vaudra quelques animosités dans sa vie militante. Toute sa vie, il donnera du sens aux valeurs de solidarité et de fraternité. Il restera fidèle à la CGT et attentif aux évolutions de son syndicat et de la fédération. Retracer brièvement son parcours militant, c'est se replonger dans notre histoire syndicale.

Né le 8 février 1929 à Marseille (Bouches-du-Rhône) ; inspecteur des Douanes ; secrétaire de la section parisienne du syndicat des douanes « sédentaires » CGT (1956-1964), membre du bureau du Syndicat national des Douanes CGT à partir de 1961, élu au bureau de la Fédération des Finances CGT en 1965 et secrétaire général de cette fédération (1975-1980), membre de la commission exécutive de la CGT (1978-1982), adhérent du Parti communiste (1947-1980).

Toute sa vie, Robert a lutté contre les injustices, le sectarisme, promu un syndicalisme CGT affirmant son identité dégagée de toute tutelle politique, porteur de changements et de progrès social. Notre admiration est aujourd'hui à la hauteur de cet enjeu.

INFO : Au plus près des syndiqués !



La commission exécutive de l'UFR-CGT a décidé d'organiser des visio-conférences sur des thèmes d'actualité ou particulièrement sensibles. L'histoire du Covid nous aura appris qu'il était possible de communiquer à distance avec beaucoup de participants et dans de bonnes conditions.

Les retraités CGT des finances étant répartis sur tout le territoire, c'est un outil moderne mais surtout pratique pour démontrer la vitalité de notre UFR.

Le principe est le suivant :

- A partir des adresses mail des retraités, nous allons créer une liste de celles et ceux qui souhaitent se connecter (avec leur accord).
- La commission exécutive choisira un thème et les « experts » chargés d'animer le débat.

Par exemple le prochain sera intitulé :

LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE : RÉALITÉS AUJOURD'HUI, DÉFIS POUR DEMAIN !

- Une annonce sur l'organisation de la visio-conférence et le lien pour s'y connecter seront communiqués à chacun, libre à lui de la rejoindre le jour dit.

Voilà, comme disait l'autre : si tu ne vas pas à Lagardère, Lagardère ira à toi !



CONSULTATION NATIONALE

*De quoi ai-je besoin
pour vivre dignement ?*



Faisons payer les 1 % les plus riches et les multinationales !